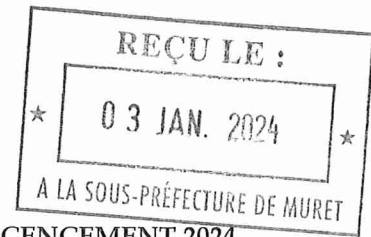


MAIRIE
DU
FOUSSERET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 décembre 2023



DOSSIER N° 2023-67 : DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR - RECENSEMENT 2024.

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le trente novembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19	VOTANTS : 19
PRESENTS : 13	MM. LAGARRIGUE Pierre – BAÑULS Cédric – Mme BENAZET Nadine – MM. BOST Romain – DAURE Nicolas – Mme DUTREICH Nicole – MM. FRONTÉAU Joris – GALIAY Jean-Sébastien – Mme LAFARGUE Claudine – M. MARTINIE Laurent – Mmes NAUSSAC Frédérique - PERONNET Odile - TORILLON Martine.
ABSENTS : 06	M. BELMONTE José ayant donné procuration à Mme PERONNET Odile. M. BOULINEAU Christophe ayant donné procuration à M. GALIAY Jean-Sébastien. Mme CAPOUL Sabine ayant donné procuration à Mme LAFARGUE Claudine. Mme DROCOURT Angélique ayant donné procuration à M. FRONTÉAU Joris. M. LIGONNIERE Vincent ayant donné procuration à M. DAURE Nicolas. M. VILLEMUR ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric.

SECRETARE DE SEANCE : Mme LAFARGUE Claudine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu la Loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique,
Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V,
Vu le Décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
Vu le Décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,
Vu la candidature de l'intéressée,
Sur le rapport du Maire,

M. le Maire fait part de l'ouverture par l'INSEE, du 18 janvier au 17 février 2024, d'une nouvelle session de recensement au Fousseret. La dernière datait de 2018.

Il convient dans un premier temps d'approuver la désignation du coordonnateur des trois vacataires, agents recenseurs nécessaires à la collecte des renseignements auprès des particuliers.

M. le Maire propose de désigner Mme MARTY Laetitia, adjoint administratif 1° classe, agent titulaire de la commune du Fousseret, en qualité de coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement, pour l'année 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE
DE SES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :**

- ARTICLE 1 :** De désigner Mme MARTY Laetitia, adjoint administratif 1° classe, agent titulaire de la commune du Fousseret, en qualité de coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement, pour l'année 2024.
- ARTICLE 2 :** Le coordonnateur d'enquête sera déchargé, sur son temps de travail, pour réaliser cette mission.
- ARTICLE 3 :** De transmettre la présente délibération à Monsieur Le Sous-Préfet de Muret pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 8 Décembre 2023.

Le Maire,

Pierre LAGARRIGUE

